

MOSELLE FIBRE

Objet : Modalités d'exercice de la délégation accordée au Président de MOSELLE FIBRE en matière de marchés publics pour l'année 2023

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-347</p>

Le 14 octobre 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaients présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : Madame Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Franck KLEIN, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELO, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaients présents (suppléants) :

Etaients Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Madame Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Michel SCHMITT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU la délibération n° CSD 2021-199 du 18 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a délégué à son Président plusieurs compétences dont celle de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en conformité avec le règlement interne d'achat du Syndicat » ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° CSR 2024-347 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 14 octobre 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Par la délibération n° CSD 2021-199 du 19 novembre 2021 susmentionnée, le Comité Syndical a accordé la délégation au Président de MOSELLE FIBRE pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce contexte, la présente délibération permet de rendre compte de l'exercice de la délégation susvisée. Un tableau de synthèse des marchés signés en 2023 entrant dans le cadre de cette délégation est joint à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : DONNE ACTE** des informations figurant en annexe du présent rapport sur l'exécution de la délégation en matière de marchés publics,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

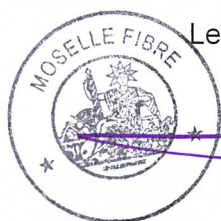
Nombre d'élus participant au vote : 21

Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,



Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Patrick RISSER

Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20241014-CSD2024-347-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024 2/2
Date de réception préfecture : 16/10/2024